

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See Section 1.
Voir Section 1.

STANDARD REQUEST FOR BID

INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-120001.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-120001.

| | |
|--|---|
| Solicitation No. - N° de la demande | Amendment No. - N° de modification 000 |
| Solicitation closes – La demande prend fin : at – à See Section 1 Voir Section 1 on – le See Section 1 Voir Section 1 | File No. - N° de dossier |

| |
|---|
| Date of Solicitation – Date de la demande 6 février 2020 |
| Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à : See Section 2, Article 4.1. Voir Section 2, Article 4.1 |
| Destination See Section 2, Annex A. Voir Section 2, Annexe A. |

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

| |
|---|
| Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression) Signature : _____ Date : _____ |

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Pour les besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3. Marché général ou SAEA

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-120001. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

Exigences en matière de sécurité :

1. Conditions
 - a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide, comme le précise l'annexe B.
 - b. Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou encore à l'établissement de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences définies dans l'annexe B en matière de sécurité comme il est indiqué à l'annexe B.
2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).
3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus (cocher ce qui s'applique) :
 - a. d'ici la date de clôture de la demande de soumissions;
 - b. avant la date de l'attribution d'un contrat. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
 - a. Le numéro de la cote de sécurité de l'organisation valide du soumissionnaire délivrée par la DISC.
 - b. Le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux d'exécution des travaux dont l'accès est réglementé. Il est également préférable d'inscrire leur date de naissance, leur deuxième prénom et leur numéro de cote de sécurité émise par la DSIC.

Remarque: tous les employés accédant au site devront être surveillés par des gardes à tout moment.

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

| Date de clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission : | |
|--|---|
| Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante à la date et à l'heure indiquées ci-dessous. | |
| Au plus tard à la date et à l'heure limite : | <i>18 février 2020</i> <i>14 h 00 HNE</i> |
| Format de la soumission: | <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Version électronique |
| À l'emplacement physique (<i>le cas échéant</i>) | |
| Par courriel (<i>le cas échéant</i>) | <i>trevor.hardman@tc.gc.ca</i> |
| Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner | |
| Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, les soumissionnaires peuvent soumettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel d'offre à l'autorité contractante jusqu'à deux jours ouvrables avant sa date de clôture. Les demandes reçues après le délai indiqué risquent de ne pas recevoir de réponse. | 2 jours ouvrables |

SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

| | | |
|-----------|---|---|
| 1. | Modalités du contrat | |
| | Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-120001 s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. | |
| 2. | Exigence en matière de sécurité (l'alinéa coché s'applique) | |
| 2.1 | Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes. | |
| a. | <input checked="" type="checkbox"/> | L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés. |
| b. | <input type="checkbox"/> | Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes. |
| c. | <input type="checkbox"/> | Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité. |
| 3. | Besoin | |
| 3.1 | L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A. | |
| 4. | Responsables | |
| 4.1 | Autorité contractante (utilisateur désigné) | |
| | Nom : | Trevor Hardman |
| | Titre : | Chef d'équipe, passation des marchés et approvisionnement |
| | Ministère, organisme ou société d'État : | Transports Canada |
| | Adresse : | |
| | N° de téléphone : | 431 335-3874 |
| | Courriel : | |
| 4.2 | Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat) <i>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i> <i>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i> | |
| | Nom : | |
| | Titre : | |
| | Ministère, organisme ou société d'État : | |
| | Adresse : | |
| | N° de téléphone : | |
| | Courriel : | |
| 4.3 | Représentant de l'entrepreneur | |
| | Tel qu'indiqué à l'annexe A, tableau 9 ci-dessous. | |
| 5. | Modalités de paiement | |
| | La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit. | |
| | <input type="checkbox"/> | Paiement unique |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | Paiements multiples |
| 6. | Facturation | |

| | |
|--|--|
| | En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement : |
| | Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i> |
| | Adresse : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i> |

ANNEXE A
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

UI à compléter : Section A des tableaux 1,3,5; Section A des tableaux 2,4,6 si des quantités facultatives sont requises; Tableau 7 dans son intégralité.

Soumissionnaire à compléter : Section B des tableaux 1,3,5; Section B des tableaux 2,4,6, le cas échéant; Tableaux 8 et 9.

Dans un contrat résultant, le terme « offre » signifie l'engagement du fournisseur, le terme « soumissionnaire » signifie « entrepreneur ».

1. Sélection de la catégorie

Règle de combinaison de catégories :

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

- Catégorie 1 - Bureau**
- Catégorie 2 - Conférence**
- Catégorie 5 – Chaise d'invité**

Règle relative à la CIUGdC:

L'UI doit identifier le CIUGdD en utilisant des lignes distinctes dans le tableau 1. Chaque code CIUGdD produit sera évalué séparément et plusieurs contrats peuvent être attribués à partir d'une sollicitation.

Règle des fonctionnalités ajoutées : Permet aux utilisateurs identifiés (UIs) d'améliorer les fonctionnalités d'une chaise. Les caractéristiques ajoutées s'appliquent uniquement aux produits pré qualifiés, qui offrent une amélioration non structurelle. Toute fonctionnalité ajoutée doit avoir des spécifications génériques.

Il incombe à l'UI de justifier toute caractéristique supplémentaire dans un IAS. La justification doit être au dossier afin de défendre toute plainte au cours du processus d'approvisionnement. Chaque fonctionnalité ajoutée doit être ajoutée par l'UI dans la sollicitation d'offres (IAS ou DP). Par exemple, les finitions, les roulettes (c.-à-d. les roulettes chromées) et les mises à niveau de la sellerie.

NSA: Permet aux utilisateurs identifiés (UI) d'acheter jusqu'à 30 % de chaises qui ne sont pas sur l'AS de la quantité totale combinée de chaises. Les chaises NSA sont des chaises qui ne font pas partie du catalogue des produits et des prix de l'annexe B de l'Arrangement d'approvisionnement.

Les chaises NSA doivent avoir des spécifications et des dimensions techniques génériques, et doivent inclure des tolérances et des gammes de produit. Chaque item de la NSA doit être ajouté par l'UI dans la sollicitation de soumission (IAS ou DP). Des exemples de chaises NSA comprennent, sans s'y limiter, des tabourets rotatifs ou des chaises à usage intensif.

Un exemple de 30 % de la quantité totale combinée pourrait être :

- 100 quantités de sièges de la catégorie 1 - Office
- 50 quantités de la catégorie 2 - Conférence,
- Par conséquent, jusqu'à 45 chaises de la NSA pourraient être achetées dans le cadre de la même sollicitation.

Si les UI ont besoin d'aide ou d'assistance avec leurs spécifications de la NSA, les UI peuvent envoyer un courriel qui comprend leurs spécifications, au TPSGC.PARCNAmobilier-APNCRFurniture.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca pour examen par l'Office Seating Technical Authority avant la sollicitation. Toutes les chaises NSA sont tenues de répondre aux tests

| tiré du Tableau 1 | | | | Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail* | l'heure indiquées ci-dessous** | | |
|--|--|-----|---|---|-----------------------------------|--|----|
| 1 | Édifice C.D. Howe, Étage C2, 240 rue Sparks, Ottawa, On, K1A 0X8 | 108 | Entre le 2020-02-10 et 2020-03- 13 | Heures normales de travail | | | |
| <p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA // À coordonner avec le chargé de projet avant la commande de produits.</p> <p>** La date désirée et l'heure de livraison sont estimées et peuvent changer si elles sont autorisées par l'Autorité de projet (AP). Le fournisseur ne doit pas commencer les travaux en vertu de ce contrat tant que l'Autorité de projet (AP) n'a pas donné au fournisseur le pouvoir de procéder en tenant compte du délai de livraison fourni par le fournisseur.</p> | | | | | Prix total de la livraison : | | \$ |

Tableau 4 – livraison optionnelle

Non applicable

Tableau 5 – Installation – Pas d'installation nécessaire

Tableau 6 – Installation optionnelle

Non applicable

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

| | |
|-----------|--|
| 1. | Éléments de finition standard |
| 1.1 | <p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p> |
| 2. | <p>Installations du Canada où se fera la livraison</p> <p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> |

| | | |
|-----|--|--|
| | Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal. | |
| 2.1 | Plateforme de chargement/lieu | |
| A | Lieu | Bureau de Transports Canada situé dans l'édifice C.D. Howe, 240 rue Sparks, Ottawa, Ontario. |
| B | Plateforme | L'accès à la plateforme de chargement est situé sur le côté Est de la rue Kent/rue Sparks. Information sur camions: Charge maximale à respecter: 250 psf Hauteur maximum: 12' 6" Longueur maximum: 38 pi. Espaces maximum: 10 (1 quai a des fenêtres mais pas de niveleur, 3 quais ont des poubelles au besoin, pas de niveleur, 4 quais ont des niveleurs, 1 quai a un niveleur pour ISED) |
| C | Ascenseur | La plateforme d'ascenseur est hors d'usage. Les camions doivent reculer jusqu'au bord du quai et ensuite utiliser le niveleur du quai de chargement pour charger/décharger. |
| D | Porte | Hauteur maximum: 12'6" |
| E | Monte-charge | Bank, côté Est - 1 accès aux étages du haut de la tour, 1 accès aux étages du bas pour les niveaux commerciaux. Bank, côté Ouest – même accès |
| F | Autre (préciser) | |

| | |
|-----------|--|
| 3. | Continuité des attestations |
| | Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail. Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné. |
| 3.1 | Dispositions relatives à l'intégrité |
| 3.2 | Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs |
| 3.4 | Conformité du produit |
| 3.5 | L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B). |

Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat

| | | |
|---|---|----|
| 1 | Total ferme des produits (Tableau 1) | \$ |
| 2 | Total ferme des livraisons (tableau 2) | \$ |
| 3 | Total ferme des installations (Tableau 3) | \$ |
| 4 | Total des Total matériel selon l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA (<i>Applicable si l'option est exercée</i>) | \$ |
| 5 | Prix total évalué (soumission)* (1+2+3+4) : [<i>À enlever à l'attribution du contrat</i>] | \$ |
| 6 | Taxe(s) applicable(s) : [<i>applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat</i>] | \$ |
| 7 | Coût total estimé (5+6) : [<i>applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat</i>] | \$ |

* Taxes applicables en sus.

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| | | |
|----|---|-----------------------|
| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat | |
| | Nom : | Numéro de téléphone : |
| | | Courriel : |
| | | Autre : |

ANNEXE B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

A. Aucune exigence relative à la sécurité.